



AVIS DE CONCESSION

Fourrière automobile

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1 NOM ET ADRESSES

Mairie de Demouville, place de la Mairie, 14840 DEMOUVILLE

Téléphone : (+33) 2 31 72 37 27, Courriel : mairie@demouville.fr, Code NUTS : FRD11

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.demouville.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.uamc14.org/demouville>

I.3 COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.uamc14.org/demouville>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Service administration générale

Téléphone : (+33) 2 31 72 37 27, Courriel : mairie@demouville.fr, Code NUTS : FRD11

Adresse internet : <http://www.demouville.fr>

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres peuvent être envoyées :

par voie électronique via : <http://www.uamc14.org/demouville>

I.4 TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Collectivité territoriale

Section II : Objet

II.1 ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1 Intitulé : Délégation de Service Public : fourrière automobile

II.1.2 Code CPV principal :

 Descripteur principal : 50118110

 Descripteur supplémentaire :

II.1.3 Type de marché

Services

II.1 ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.4 Description succincte : Enlèvement et conservation des véhicules se trouvant en infraction. Gardiennage, restitution ou aliénation des véhicules mis en fourrière. L'évacuation des véhicules désignés vers un site de dépollution, démontage, démolition ou broyage.

Procédure simplifiée de délégation de Service Public pour l'exploitation de la fourrière automobile

II.1.5 Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA :

II.1.6 Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2 DESCRIPTION

II.2.1 Intitulé :

Lot n° :

II.2.2 Code(s) CPV additionnel(s)

II.2.3 Lieu d'exécution

Code NUTS : FR23|

Lieu principal d'exécution : Territoire de la ville de Demouville

II.2.4 Description des prestations : Délégation de service public : fourrière automobile

II.2.5 Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6 Valeur estimée

Valeur hors TVA : euros

II.2.7 Durée de la concession

Durée en mois : 36

II.2.13 Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14 Informations complémentaires :

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1 Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Le délégataire doit être désigné sur la liste des gardiens de fourrière agréés par le Préfet conformément aux dispositions de l'article R325-24 du Code de la route. Nul ne peut exercer la profession de gardien de fourrière s'il exerce également une activité de destruction ou de retraitement de véhicules usagés (art. R325-24 du code de la route).

III.1.2 Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3 Capacité technique et professionnelle

III.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations
et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5 Informations sur les concessions réservées

III.2 CONDITIONS LIEES A LA CONCESSION

III.2.1 Information relative à la profession

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Le délégataire doit être désigné sur la liste des gardiens de fourrière agréés par le Préfet conformément aux dispositions de l'article R325-24 du Code de la route.

III.2.2 Conditions d'exécution de la concession : Confère cahier des charges

III.2.3 Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4 Concession éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.1 DESCRIPTION

IV.1.8 Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non

IV.2 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2 Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

10 mai 2019 – 12h00

IV.2.4 Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1 RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

VI.2 INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4 PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1 Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif CAEN, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 CAEN

Adresse internet : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2 Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3 Introduction de recours :

VI.4.4 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5 DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 11/04/2019